



C O N S E I L M U N I C I P A L

Procès-verbal de la séance du 4 septembre 2025

FEILLENS

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 4 septembre 2025 à 20 heures, au lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de M. Guy BILLOUDET, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Guy BILLOUDET, René BORNAREL, Laurence BOYER, Martine CARILLIER, Bertrand CHAMBARD, Nathalie CHANUT, Jean-Pierre CONDEMINE, Arnaud DELALANDE, Justine DESNOYER, Raphaëlle DUBY, Gilles DUMAS, Christian FAVRE, Jean-Yves GONOD, Sarah GONOD, Francis GOYON, Françoise MENDES, Guy MONTERRAT, Victoria POLI, Catherine RENOUD-LYAT, Nathalie VERMEL, Odile VERNE

Etaient excusés :

Mmes et MM. Elvire JOLY (a donné pouvoir à Jean-Pierre CONDEMINE), Denis VAISSAUD (a donné pouvoir à Jean-Yves GONOD).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

* * *

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Justine DESNOYER

-o-

Le Maire communique l'état civil de la commune depuis la séance du 10 juillet 2025 :
4 décès, 1 naissance, 3 mariages.

-o-

2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2025.

7 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

❖ URBANISME (Bertrand Chambard) :

Pas de commission pendant l'été, la prochaine se tiendra le 11 septembre 2025.

⇒ R. Bornarel demande ce qu'il en est de l'ancienne imprimerie et de la maison située à côté : la vente à la Communauté de commune a été finalisée, la destruction des bâtiments a été faite, avec le tri des différents matériaux comme la réglementation l'exige.

❖ CITOYENNETE – TRANQUILLITE PUBLIQUE (Jean-Pierre Condemine)

• la fête patronale du mois d'août s'est déroulée dans de bonnes conditions, le dispositif de sécurité était adapté et efficace

⇒ R. Bornarel demande quel a été le coût du dispositif de surveillance pour la commune : la facture des 6 vigiles est prise en charge par la Comité des Fêtes, et l'intervention de la Gendarmerie n'est pas payante dans la mesure où la manifestation se déroule sur la voie publique.

• les thèmes relatifs à la citoyenneté qui seront travaillés pour l'année scolaire 2025-2026 sont en cours de réflexion avec les directeurs d'école avec qui un point sera fait très prochainement

• le nouvel appel à volontaires pour travailler sur l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde
G. Dumas demande s'il y a un lien avec les Plans Particuliers de Mise en Sûreté des écoles : les deux coexistent et sont obligatoires, et ils doivent bien évidemment être cohérents.

❖ CULTURE- SPORTS - ASSOCIATIONS (Arnaud Delalande)

- rentrée des associations : le planning d'utilisation des salles est quasiment finalisé, avec l'ouverture de la nouvelle Maison des Associations
- forum des associations aura lieu le samedi 6 septembre avec café d'accueil à 9h30 et réception des sportifs méritants à 11h30

❖ AFFAIRES SCOLAIRES (Catherine Renoud-Lyat)

- rentrée scolaire : 168 élèves à l'école publique, 274 élèves à l'école Limerol, 410 élèves au collège
- Opération Brioches aura lieu le 11 octobre
- une nouvelle association a été créée, indépendante du Sou des Ecoles, pour gérer la garderie du matin et du soir, mais sans aide aux devoirs comme cela se faisait jusqu'alors

❖ INFORMATION - COMMUNICATION (Christian Favre)

- bulletin municipal : sera le dernier de la mandature et sera publié durant la période de réserve électorale ce qui nécessitera une vigilance particulière ; la commission se réunira prochainement pour recenser les idées et sujets à développer
- Panneau Pocket : CTOP ACTU, l'appli développée par Crédiodes et offerte à la Mairie, est désormais opérationnelle et active, avec 3 menus distincts (les actualités, les publications réglementaires, un accès direct au site internet) ; reste à se positionner sur la mise en place, ou non de Panneau Pocket, qui reste le canal officiel des institutions (telles que la Gendarmerie) et en particulier pour la diffusion des diverses alertes – et se pose aussi la question de la multiplication des canaux d'information, et du temps exigé pour les alimenter.

❖ BATIMENTS - VOIRIE (Guy Monerrat)

- l'abribus de Montagnat a été déplacé
- la Maison des Associations a été ouverte aux associations, même si des réserves sont encore en cours pour certains travaux
- les travaux sur la RD933 sont en cours : les travaux sur les réseaux d'eau sont faits, la pose des bordures est en cours, les enrobés suivront
- une canalisation d'assainissement va être posée par les Services Techniques derrière la pharmacie pour permettre le raccordement des extensions futures dans ce secteur
- Station d'épuration : une réflexion est en cours sur la consommation d'énergie du bâtiment ; la gestion des surpresseurs est automatisée mais potentiellement en surdosage, d'où un essai de limiter l'utilisation qui a permis, sur les 5 derniers mois, une baisse de 30% de la consommation et de 50% des coûts ; donc deux pistes sont à l'étude : une modification des paramètres de programmation des surpresseurs, et l'installation de panneaux photovoltaïques, pour un coût de 300 000 € mais qui permettraient d'avoir 70% de l'alimentation en autoconsommation.

4 – DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- Acquisition de concession de cimetière :

O-55/ M. GALLION pour 30 ans ; Colonne n°13 / MT. GRANGER pour 15 ans ; O-56 / C. SIMONET pour 30 ans

5 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE ET SAONE – COMPETENCE ULIS - CLIS

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes Bresse et Saône a proposé une modification de ses statuts, en ce qui concerne la compétence supplémentaire non soumise à intérêt communautaire CLIS-ULIS.

Un nouveau libellé est soumis à l'approbation des conseils Municipaux pour cette compétence ainsi précisée : « Classe d'intégration scolaire/ unités localisées pour l'inclusion scolaire CLIS-ULIS : prise en charge de 50% et sur présentation des factures visées du trésorier, du matériel pédagogique pour le fonctionnement des classes ULIS-CLIS du territoire communautaire ».

Ce changement de statut doit être approuvé par 2/3 des conseils municipaux représentants plus de moitié de la population totale ou la moitié des conseils municipaux représentant plus des 2/3 de la population et l'accord des conseils municipaux dont la population est égale ou ¼ de la population concernée.

Le Conseil Municipal approuve cette modification à l'unanimité.

6 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- G. Dumas redemande la réinstallation du panneau d’interdiction aux 3.5 tonnes à l’entrée du chemin des Verraies
- R. Bornarel demande où en est le projet d’installation des dentistes sur la commune : Monsieur le Maire explique que le projet initial n’a pas abouti mais que de nouvelles discussions sont actuellement en cours avec les dentistes de Replonges qui souhaitent quitter leur local actuel pour s’installer dans un bâtiment dont ils seraient propriétaires.
- le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 2 octobre

-o-

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21h30.

-o-

Fait en mairie de Feillens, le 5 septembre 2025

La Secrétaire de séance,

Le Maire



Justine DESNOYER



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône